



## Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 28 novembre 2019

---

L'Ardèche se relève douloureusement du violent séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter.

Au-delà de la charge émotionnelle d'avoir tout perdu pour certains, nombre de sinistrés ont à engager des dépenses sans proportion avec leurs moyens pour se reloger, acheter des vêtements, des meubles, réorganiser leur vie. Certains ont trouvé des solutions de relogement payantes alors qu'ils avaient encore un crédit immobilier. D'autres seront indemnisés par leur assurance mais tardivement et n'arrivent pas, à ce jour, à faire face aux différents frais devant être engagés.

La question se pose également des charges fiscales, s'agissant notamment des taxes locales, de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés. Dans ces conditions dramatiques, elles pèsent d'un poids particulier, et plus encore à quelques jours des fêtes de fin d'année.

**C'est pourquoi, j'ai demandé au Ministre de l'Action et des comptes publics de bien vouloir envisager, à titre exceptionnelle, une interruption des prélèvements pour les contribuables sinistrés qui en feraient la demande auprès des services de la Direction Départementale des Finances publiques, afin de ne pas fragiliser davantage encore ces Ardéchois déjà en très grande détresse.**